

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATIONS PROGRAMMÉES

## Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre la SAS CAP•ERP, ci-après dénommée « **BATISAFE** » et son client. Elles s'appliquent aux prestations de formation inter entreprises. Toute acceptation de la proposition de formation, quelle qu'elle soit, implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document.

## Proposition commerciale formation inter entreprises

**BATISAFE** propose des stages inter entreprises. Ces stages se déroulent dans des locaux choisis par **BATISAFE**.

## Conditions d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de leur réception. Dans le cas où une session de formation inter entreprises serait déjà complète au moment de la réception d'une ou plusieurs inscriptions, **BATISAFE** s'engage à en informer le client dans les plus brefs délais.

A réception du bulletin d'inscription renseigné, daté et signé, une convention de formation sera adressée au client en double exemplaire ; il devra en retourner un exemplaire signé. L'inscription ne sera définitive qu'à réception de ce document.

Dans le cas d'une subrogation de paiement avec un organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), nous pouvons proposer au client d'élaborer le dossier administratif.

Une confirmation d'inscription reprenant toutes les informations utiles (les horaires, le lieu, le déroulement du stage) sera adressée au participant.

Toute inscription à une formation **BATISAFE** suppose que le client accepte le contenu du stage décrit dans la convention de formation et qu'il accepte les présentes conditions générales de vente.

Aucune inscription directe sur le lieu de la formation ne sera acceptée.

## Tarifs

Le tarif applicable est celui mentionné sur la convention de formation professionnelle.

Nos prix étant stipulés hors taxes, il convient d'ajouter la TVA en vigueur.

Ce prix est forfaitaire et couvre les frais pédagogiques, la documentation, ainsi que les éventuels pauses et/ou repas.

## Facture et conditions de paiement

A l'issue de la formation, une facture sera envoyée au client. Le règlement doit parvenir à **BATISAFE** au plus tard dans un délai de 30 jours après l'envoi de la facture.

Le règlement peut se faire :

par chèque à l'ordre de **BATISAFE** par virement bancaire.

Tout paiement intervenant postérieurement à l'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux légal en vigueur.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement: 40 euros

## Prise en charge par un OPCA

(Organisme Paritaire Collecteur Agréé) :

Il appartient au client :

- de vérifier l'imputabilité du stage auprès de son OPCA ;
- de faire la demande de prise en charge auprès de l'organisme , et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- d'indiquer les coordonnées explicitement sur le bulletin d'inscription ;
- de s'assurer de la bonne fin de paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

**BATISAFE** peut aussi proposer de monter le dossier de prise en charge.

Si l'OPCA ne finance que partiellement le coût

de la formation, une seconde convention pourra être signée et le reliquat sera facturé au client. Une facture sera émise à l'issue de la formation. Au cas où les frais de formation ne seraient pas réglés par l'organisme payeur désigné par le client,

**BATISAFE** se réserve le droit de les réclamer au client solidairement débiteur à son égard.

## Conditions d'annulation de votre inscription

Le stagiaire peut, dans les dix jours qui suivent la signature de la convention de formation, se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Le stagiaire, qui exerce son droit de rétraction dans le délai prévu, n'est redevable d'aucune somme envers le dispensateur de formation.

Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est dans l'impossibilité de suivre la formation, il peut rompre son engagement. Dans ce cas, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata du temps de leur valeur prévue.

## Annulation ou modification de la formation par BATISAFE

Dans le cas où le nombre de participants s'avèrerait insuffisant, **BATISAFE** se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à 5 jours ouvrables avant le début de la session concernée. Dans ce cas, le client sera prévenu par écrit.

**BATISAFE** se réserve le droit de modifier le lieu de la formation. Chaque client sera alors prévenu de ces changements.

Afin d'assurer une meilleure organisation de ses formations, **BATISAFE** se réserve le droit de modifier les horaires ou les dates de formation. Dans ce cas, le client sera prévenu par téléphone, mail, fax, ou courrier et pourra s'il le souhaite annuler son inscription.

**BATISAFE** se réserve le droit de changer d'intervenant sans préavis.

## Durée de la formation

Sauf indication contraire sur la convention, la durée d'une journée de formation est de 7 heures maximum, hors pauses de 15

minutes et un déjeuner (si spécifié dans la convention).

## Attestation de stage

A l'issue de la formation, une attestation de stage sera adressée au client pour chaque stagiaire.

## Propriété des formations

L'inscription à une formation vaut pour le stagiaire engagement de confidentialité à l'égard de tout document ou matériel pédagogique remis dans le cadre ou à l'occasion de la formation. La reproduction, le prêt, la location et plus généralement toute utilisation ou toute diffusion à but commercial ou non des supports de cours remis au stagiaire sont expressément interdits, sauf autorisation écrite de la part de **BATISAFE**.

Date : \_\_\_\_\_

Signature

Cachet entreprise / collectivité

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATIONS ORGANISÉES POUR VOTRE STRUCTURE SELON VOS IMPÉRATIFS

## Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre la SAS CAP•ERP, ci-après dénommée « BATISAFE » et son client. Toute acceptation de la proposition de formation, quelle qu'elle soit, implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document.

## Conditions d'inscription

**A réception du bulletin d'inscription renseigné, daté et signé, une convention de formation sera adressée au client en double exemplaire ; il devra en retourner un exemplaire signé. L'inscription ne sera définitive qu'à réception de ce document. Dans le cas, d'une subrogation de paiement avec un organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), nous pouvons proposer au client d'élaborer le dossier administratif.**

**Une confirmation d'inscription reprenant toutes les informations utiles (les horaires, le lieu, le déroulement du stage) sera adressée au client.**

**Toute inscription suppose que le client accepte le contenu du stage décrit dans la convention de formation et qu'il accepte les présentes conditions générales de vente.**

## Tarifs

Le tarif applicable est celui mentionné sur la convention de formation professionnelle.

Nos prix étant stipulés hors taxes, il convient d'ajouter la TVA en vigueur.

## Facture et conditions de paiement

A l'issue de la formation, une facture sera envoyée au client. Le règlement doit parvenir à BATISAFE au plus tard dans un délai de 30 jours après l'envoi de la facture.

Le règlement peut se faire :

par chèque à l'ordre de BATISAFE par virement bancaire.

Tout paiement intervenant postérieurement à l'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux légal en vigueur.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 euros.

## Prise en charge par un OPCA

**(Organisme Paritaire Collecteur Agréé) :**

Il appartient au client :

- de vérifier l'imputabilité du stage auprès de son OPCA ;
- de faire la demande de prise en charge auprès de l'organisme ;
- et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- d'indiquer les coordonnées explicitement sur le bulletin d'inscription ;
- de s'assurer de la bonne fin de paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

BATISAFE peut aussi proposer de monter le dossier de prise en charge.

Si l'OPCA ne finance que partiellement le coût de la formation, une seconde convention pourra être signée et le reliquat sera facturé au client. Une facture sera émise à l'issue de la formation.

Au cas où les frais de formation ne seraient pas réglés par l'organisme payeur désigné par le client, BATISAFE se réserve le droit de les réclamer au client solidairement débiteur à son égard.

## Conditions d'annulation de votre inscription

Le client peut, dans les dix jours qui suivent la signature de la convention de formation, se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le client, qui exerce son droit de rétraction dans le délai prévu, n'est redevable d'aucune somme envers BATISAFE.

## Durée de la formation

Sauf indication contraire sur la convention, la durée d'une journée de formation est de 7 heures maximum, hors pauses de 15 minutes et déjeuner (si spécifié dans la convention).

## Attestation de stage

A l'issue de la formation, une attestation de stage sera adressée au client pour chaque stagiaire.

## Propriété des formations

L'inscription à une formation vaut pour le stagiaire engagement de confidentialité à l'égard de tout document ou matériel pédagogique remis dans le cadre ou à l'occasion de la formation.

La reproduction, le prêt, la location et plus généralement toute utilisation ou toute diffusion à but commercial ou non des supports de cours remis au stagiaire sont expressément interdits, sauf autorisation écrite de la part de BATISAFE.

Date : \_\_\_\_\_

Signature

Cachet entreprise / collectivité